 syndicat
mixte du
Symbo bassin de l'Or

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2015 A ST AUNES

DELIBERATION N° 1-12-2015

Objet : DOB pour l'exercice 2016

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD Roger MONTIEL René CHALOT Alain HUGUES Bernard GANIBENC Claude DUCHESNE	présente présent Procuration à Mr Montiel présent présent absente	Rogé ANDREO Michel LAZERGES Alain FOUCARAN JACQUES HELSEN présent Fabrice PECQUEUR Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	présent	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER Hervé DIEULEFES Jean Michel ROUX Frédérique DOMERGUE Erick JUDE Fabrice FENOY	présent absent présent présente présent Procuration à De Oliveira	Angelo GENNAÏ présent Joëlle RUIVO Christophe CALVET Laurent GRASSET J. Maurice MARTIN Marie De OLIVEIRA présente
Montpellier Méditerranée Métropole	René REVOL Laurent JAOUJ Jean Luc MEISSONNIER Jean Pierre RICO Stéphanie JANIN Jackie GALABRUN BOULBES	absent absent procuration à Mme Bruguieres Procuration à Mr Barral procuration à Mme Galabrun Boulbés présente	Gilbert PASTOR Pierre DUDIEUZERE K. PHOUTTHASANG P. KRZYZANSKI Pierre BONNAL Arnaud MOYNIER
Département de l'Hérault	Claude BARRAL Marie Thérèse BRUGUIERE Véronique CALUEBA RIZZOLO Renaud CALVAT Dominique NURIT Yvon PELLET	présent présente Procuration à Mr Pellet procuration Mme Nurit présente présent	Brice BONNAFOUX Michaël DELAFOSSE Gabrielle HENRY Cyril MEUNIER Jacques RIGAUD Claudine VASSAS MEJRI

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

CONSIDERANT qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les villes ou collectivités de 3 500 habitants et plus,

CONSIDERANT que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

CONSIDERANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Sur le rapport du Président du Symbo et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

PREND ACTE, pour le budget 2016 du Symbo, de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

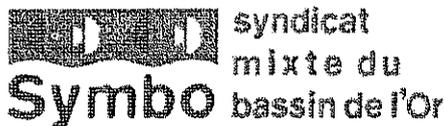
Fait et délibéré à Lunel, le 10 décembre 2015.

Pour extrait conforme



Le Président Claude BARRAL

SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN de L'OR
130, chemin de Merles
34400 LUNEL



SEANCE DU 10 DECEMBRE 2015 A ST AUNES

DELIBERATION N° 2-12-2015

Objet : Annulation et remplacement de la délibération N° 7-09-2015

Suite à la modification de la composition des élus du Sympo au COPIL PAEC et au COPIL PAPI

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	présente	Rogé ANDREO
	Roger MONTIEL	présent	Michel LAZERGES
	René CHALOT	Procuration à Mr Montiel	Alain FOUCARAN
	Alain HUGUES	présent	JACQUES HELSEN
	Bernard GANIBENC	présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	absente	Christian ROBERT
présent			
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	présent	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	présent	Angelo GENNAÏ
	Hervé DIEULEFES	absent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	présente	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	présent	J. Maurice MARTIN
	Fabrice FENOY	Procuration à De Oliveira	Marie De OLIVEIRA
présente			
Montpellier Méditerranée Métropole	René REVOL	absent	Gilbert PASTOR
	Laurent JAOUJ	absent	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	procuration à Mme Bruguières	K. PHOUTTHASANG
	Jean Pierre RICO	Procuration à Mr Barral	P. KRZYZANSKI
	Stéphanie JANIN	procuration à Mme Galabrun Boulbés	Pierre BONNAL
	Jackie GALABRUN BOULBES	présente	Arnaud MOYNIER
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	Brice BONNAFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE	présente	Michaël DELAFOSSE
	Véronique CALUEBA	Procuration à Mr Pellet	Gabrielle HENRY
	RIZZOLO		
	Renaud CALVAT	procuration Mme Nurit	Cyril MEUNIER
	Dominique NURIT	présente	Jacques RIGAUD
Yvon PELLET	présent	Claudine VASSAS	
			MEJRI

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Suite à la candidature de Mme NURIT pour représenter le Symbo au COPIL PAEC, il convient d'actualiser les participations et représentations des élus aux différentes instances.

Suite aux dernières élections départementales, la composition du COPIL PAPI a été actualisée. Afin de prendre en compte certains paramètres, il est proposé de modifier la composition des élus du Symbo du COPIL PAPI.

Ces modifications de désignation est reportée sur le tableau des désignations, approuvé le 23 septembre 2015.

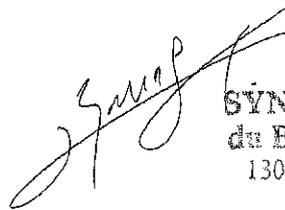
Le Comité Syndical vote à l'unanimité la composition suivante :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Représentation du Symbo dans des instances extérieures		
COMITE RIVIERE VIDOURLE	Jean Michel ROUX	Laurent GRASSET
COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE D'OCREAL (CLIS)	René CHALOT	Fabrice FENOY
Désignation dans les instances pilotées par le Symbo		
COPIL CONTRAT DE BASSIN VERSANT	Claude BARRAL, Fabrice FENOY, Roger MONTIEL	
COPIL PAPI INTENTION (instance commune avec la commission inondation du contrat)	Claude BARRAL Frédérique DOMERGUE Roger MONTIEL Jacques GRAU Laurent JAOU Marie Thérèse BRUGUIERE Jackie GALABRUN BOULBES Jean Michel ROUX René CHALOT	
COPIL NATURA 2000	Claude BARRAL RENE CHALOT	
COPIL PAEC	Dominique NURIT	Yvon PELLET
COMMISSION D'APPEL D'OFFRE	Claude BARRAL Roger MONTIEL Jean Michel ROUX Hervé DIEULEFES Fabrice FENOY Bernard GANIBENC	René CHALOT Joelle JENIN VIGNAUD Laurent GRASSET Jean Paul ROGER Jacques HELSEN
Désignation aux commissions du contrat et Comités techniques		
Les 4 commissions du contrat de bassin de l'Or		
Lagune	Pas de formalisme	
Urbain	Pas de formalisme	
Inondation	Id° PAPI	

Agriculture	Id° PAEc	
Les comités techniques du Symbo		
COMITE REGULATION POPULATION DE RAGONDINS	René CHALOT Jean Michel ROUX Jean Luc MEISSONNIER	
COMITE TECHNIQUE RIVIERES Proposition d'un nouveau comité technique	Bernard GANIBENC Fabrice FENOY Hervé DIEULEFES Jackie GALABRUN BOULBES	

Fait et délibéré à Lunel, le 10 décembre 2015.

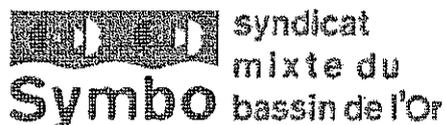
Pour extrait conforme



**SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR**
130, chemin de Merles
34400 LUNEL

Le Président Claude BARRAL

SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR
130, chemin de Merles
34400 LUNEL



SEANCE DU 10 DECEMBRE 2015 A ST AUNES
DELIBERATION N° 3-12-2015
Objet : NOUVELLE COMPOSITION DU COPIL PAPI

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	présente	Rogé ANDREO
	Roger MONTIEL	présent	Michel LAZERGES
	René CHALOT	Procuration à Mr Montiel	Alain FOUCARAN
	Alain HUGUES	présent	JACQUES HELSEN présent
	Bernard GANIBENC	présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	absente	Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	présent	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	présent	Angelo GENNAI présent
	Hervé DIBULBES	absent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	présente	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	présent	J. Maurice MARTIN
	Fabrice FENOY	Procuration à De Oliveira	Marie De OLIVEIRA présente
Montpellier Méditerranée Métropole	René REVOL	absent	Gilbert PASTOR
	Laurent JAOLU	absent	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	procuration à Mme Bruguieres	K. PHOUTTHASANG
	Jean Pierre RICO	Procuration à Mr Barral	P. KRZYZANSKI
	Stéphanie JANIN	procuration à Mme Galabrun Boulbés	Pierre BONNAL Arnaud MOYNIER
	Jackie GALABRUN BOULBES	présente	
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	Brice BONNAFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE	présente	Michaël DELAFOSSE
	Véronique CALUEBA	Procuration à Mr Pellet	Gabrielle HENRY
	RIZZOLO		
	Renaud CALVAT	procuration Mme Nurit	Cyril MEUNIER
	Dominique NURIT	présente	Jacques RIGAUD
	Yvon PELLET	présent	Claudine VASSAS MEJRI

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Suite aux dernières élections départementales, la composition du COPIL du PAPI a été actualisée. Afin de prendre en compte certains paramètres, il est proposé de modifier la composition du COPIL PAPI.

Après débats, le Comité Syndical vote à l'unanimité la composition suivante :

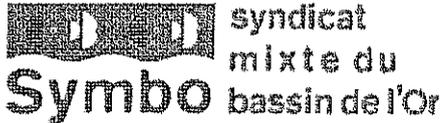
Désignation des membres du COPIL PAPI INTENTION :	
Représentants des financeurs et de l'Etat	DREAL DDTM Conseil Régional Conseil Départemental de l'Hérault Agence de l'Eau
Représentants du Symbo	Claude BARRAL Frédérique DOMERGUE Roger MONTIEL Jacques GRAU Laurent JAOU Marie Thérèse BRUGUIERE Jackie GALABRUN BOULBES Jean Michel ROUX René CHALOT
Représentants des Chambres Consulaires	Chambre des Métiers Chambre d'Agriculture Chambre d'Industrie
Représentants des syndicats	SIATEO EPTB Lez Mosson (Syble) EPTB Vidourle
Représentants des communes	1 élu de la commune de Mauguio 1 élu de la commune de Baillargues 1 élu de la commune de Le Crés
Représentants du monde associatif	APIL Association du Ponant Association des Riverains de la Balaurie Association pour la sauvegarde des berges du Salaison Association des Riverains du Bérange Association des Cabaniers de Pérols

Fait et délibéré à Lunel, le 10 décembre 2015.

Pour extrait conforme


SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR
130, chemin de Merles
34400 LUNEL

Le Président Claude BARRAL



SEANCE DU 10 DECEMBRE 2015 A ST AUNES

DELIBERATION N° 4-12-2015

Objet : Autorisation pour le lancement d'une consultation pour un marché d'animations scolaires sur le risque inondation

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	présente	Rogé ANDREO
	Roger MONTIEL	présent	Michel LAZERGES
	René CHALOT	Procuration à Mr Montiel	Alain FOUCARAN
	Alain HUGUES	présent	JACQUES HELSEN
	Bernard GANIBENC	présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	absente	Christian ROBERT
présent			
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	présent	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	présent	Angelo GENNAI
	Hervé DIEULEFES	absent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	présente	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	présent	J. Maurice MARTIN
	Fabrice FENOY	Procuration à De Oliveira	Marie De OLIVEIRA
présente			
Montpellier Méditerranée Métropole	René REVOL	absent	Gilbert PASTOR
	Laurent JAOL	absent	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	procuration à Mme Bruguières	K. PHOUTTHASANG
	Jean Pierre RICO	Procuration à Mr Barral	P. KRZYZANSKI
	Stéphanie JANIN	procuration à Mme Galabrun Boulbès	Pierre BONNAL
	Jackie GALABRUN BOULBES	présente	Arnaud MOYNIER
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	Brice BONNAFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE	présente	Michaël DELAFOSSE
	Véronique CALUEBA RIZZOLO	Procuration à Mr Pellet	Gabrielle HENRY
	Renaud CALVAT	procuration Mme Nurit	Cyril MEUNIER
	Dominique NURIT	présente	Jacques RIGAUD
	Yvon PELLET	présent	Claudine VASSAS MEJRI

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Par délibération du 4 février 2015, le Comité syndical a souhaité, dans le cadre du PAPI d'intention, engager l'opération de sensibilisation scolaire 2015-2016 au risque d'inondation et a délibéré en faveur de demandes de subvention pour mener à bien cette action.

Le programme de sensibilisation scolaire 2015-2016 prévoit la mise en œuvre d'animations de sensibilisation aux risques d'inondation et submersion marine auprès des scolaires du bassin versant par des intervenants externes spécialisés, ainsi que la réalisation d'outils pédagogiques support de ces animations. L'estimation prévisionnelle de ce programme est évaluée à 20.000€ TTC.

Il convient désormais de lancer la consultation en procédure adaptée (MAPA), pour mener à bien cette action.

Le Président propose d'approuver le lancement de la consultation selon une procédure adaptée (conformément à l'article 28 du code des marchés publics) pour cette opération et de l'autoriser à signer tout document nécessaire.

Après vote à l'unanimité, le Comité Syndical approuve le lancement de la consultation pour les animations scolaires sur le risque inondation, selon une procédure adaptée et autorise le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à Lunel, le 10 décembre 2015.

Pour extrait conforme



**SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR**
130, chemin de Merles
34400 LUNEL

Le Président Claude BARRAL

DD syndicat
mixte du
Symbo bassin de l'Or

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2015 A ST AUNES

DELIBERATION N° 5-12-2015

Objet : Autorisation pour le lancement d'une consultation
pour l'étude des repères de crues

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD Roger MONTIEL René CHALOT Alain HUGUES Bernard GANIBENC Claude DUCHESNE	présente présent Procuration à Mr Montiel présent présent absente	Rogé ANDREO Michel LAZERGES Alain FOUCARAN JACQUES HELSEN Fabrice PECQUEUR Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	présent	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER Hervé DIEULEFES Jean Michel ROUX Frédérique DOMERGUE Erick JUDE Fabrice FENOY	présent absent présent présente présent Procuration à De Oliveira	Angelo GENNAI présent Joëlle RUIVO Christophe CALVET Laurent GRASSET J. Maurice MARTIN Marie De OLIVEIRA
Montpellier Méditerranée Métropole	René REVOL Laurent JAOLU Jean Luc MEISSONNIER Jean Pierre RICO Stéphanie JANIN Jackie GALABRUN BOULBES	absent absent procuration à Mme Bruguières Procuration à Mr Barral procuration à Mme Galabrun Boulbés présente	Gilbert PASTOR Pierre DUDIEUZERE K. PHOUTTHASANG P. KRZYZANSKI Pierre BONNAL Arnaud MOYNIER
Département de l'Hérault	Claude BARRAL Marie Thérèse BRUGUIERE Véronique CALUEBA RIZZOLO Renaud CALVAT Dominique NURIT Yvon PELLETT	présent présente Procuration à Mr Pellet procuration Mme Nurit présente présent	Brice BONNAFOUX Michaël DELAFOSSE Gabrielle HENRY Cyril MEUNIER Jacques RIGAUD Claudine VASSAS MEJRI

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Par délibération du 4 février 2015, le Comité syndical a souhaité, dans le cadre du PAPI d'intention, engager l'étude préalable à la pose réglementaire de repères de crues sur le bassin versant et a délibéré en faveur de demandes de subvention pour mener à bien cette action.

Témoins historiques des grandes inondations passées, les repères de crues sont des marques destinées à faire vivre la mémoire des inondations. Ils matérialisent le souvenir de ces événements importants que le temps peut parfois effacer et constituent une obligation légale des communes en matière d'information des citoyens sur le risque d'inondation. L'étude des repères de crues prévoit une réflexion préalable à la fabrication et la pose réglementaire de ces repères sur le bassin versant, pour un coût estimé à 25.000€ TTC.

Il convient désormais de lancer la consultation en procédure adaptée (MAPA) pour mener à bien cette action.

Le Président propose d'approuver le lancement de la consultation selon une procédure adaptée (conformément à l'article 28 du code des marchés publics) pour cette opération et de l'autoriser à signer tout document nécessaire.

Après vote à l'unanimité, le Comité Syndical approuve le lancement de la consultation pour l'étude des repères de crues selon une procédure adaptée et autorise le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

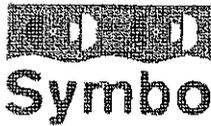
Fait et délibéré à Lunel, le 10 décembre 2015.

Pour extrait conforme



**SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR**
130, chemin de Merles
34400 LUNEL

Le Président Claude BARRAL

 syndicat
mixte du
Symbo bassin de l'Or

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2015 A ST AUNES

DELIBERATION N° 6-12-2015

Objet : Protection sociale complémentaire

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD Roger MONTIEL René CHALOT Alain HUGUES Bernard GANIBENC Claude DUCHESNE	présente présent procuration à Mr Montiel présent présent absente	Rogé ANDREO Michel LAZERGES Alain FOUCARAN JACQUES HELSEN Fabrice PECQUEUR Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	présent	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER Hervé DIEULEFES Jean Michel ROUX Frédérique DOMERGUE Erick JUDE Fabrice FENOY	présent absent présent présente présent Procuration à De Oliveira	Angelo GENNAI présent Joëlle RUIVO Christophe CALVET Laurent GRASSET J. Maurice MARTIN Marie De OLIVEIRA
Montpellier Méditerranée Métropole	René REVOL Laurent JAOL Jean Luc MEISSONNIER Jean Pierre RICO Stéphanie JANIN Jackie GALABRUN BOULBES	absent absent procuration à Mme Bruguières Procuration à Mr Barral procuration à Mme Galabrun Boulbés présente	Gilbert PASTOR Pierre DUDIEUZERE K. PHOUTTHASANG P. KRZYZANSKI Pierre BONNAL Arnaud MOYNIER
Département de l'Hérault	Claude BARRAL Marie Thérèse BRUGUIERE Véronique CALUEBA RIZZOLO Renaud CALVAT Dominique NURIT Yvon PELLET	présent présente Procuration à Mr Pellet procuration Mme Nurit présente présent	Brice BONNAFOUX Michaël DELAFOSSE Gabrielle HENRY Cyril MEUNIER Jacques RIGAUD Claudine VASSAS MEJRI

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Vu l'article 22 bis-I de la loi du 13 juillet 1983 qui dispose que « les communes et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent » ;

Vu l'article 22 bis-I de la loi du 13 juillet 1983 qui dispose que « la participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités » ;

Vu le décret N°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu les interprétations données par la circulaire d'application N°12-010605-D du 25 mai 2012 ;

Vu l'énoncé par lequel le Président rappelle au Comité Syndical ;

- Que par une délibération adoptée le 20 mai 2015, le Symbo a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque « santé » ;
- Et
- Qu'à l'issue de ladite procédure de mise en concurrence, le CDG 34 a retenu l'offre proposée par le groupement formé par INTERIALE et GRAS SAVOYE,

Vu l'avis rendu par le comité technique le 25 septembre 2015 ;

Et dans la mesure où le contrat objet de la présente délibération garantit la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités ;

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de l'Or

DECIDE

D'adhérer à la convention de participation conclue entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault, pour une durée de six ans avec le groupement formé par INTERIALE et GRAS SAVOYE , et par conséquent d'autoriser le Président du Symbo à conclure un contrat avec le CDG 34, matérialisant ladite adhésion ;

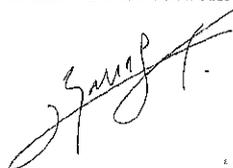
Que le Symbo participera à compter du 1^{er} janvier 2016 au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents, fonctionnaires et contractuels de droit public et de droit privé, pour le risque « santé » ;

De fixer un montant mensuel égal à cinq euros par agent et par mois ;

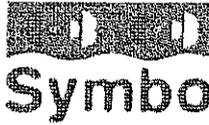
Que conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} du décret du 8 novembre 2011 qui dispose que « le bénéfice des dispositifs d'aide est réservé aux agents et aux retraités des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui bénéficient d'une convention de participation », seuls les agents qui adhéreront aux garanties proposées par la collectivité pourront bénéficier de la participation mentionnée à l'alinéa précédent.

Fait et délibéré à Lunel, le 10 décembre 2015.

Pour extrait conforme Le Président Claude BARRAL



MAIRIE
de L'OR
130 Chemin de Merles
34400 LUNEL

 syndicat
mixte du
Symbo bassin de l'Or

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2015 A ST AUNES

DELIBERATION N° 7-12-2015

Objet : Modifications du tableau des effectifs

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	présente	Rogé ANDREO
	Roger MONTIEL	présent	Michel LAZERGES
	René CHALOT	Procuration à Mr Montiel	Alain FOUCHARAN
	Alain HUGUES	présent	JACQUES HELSEN présent
	Bernard GANIBENC	présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	absente	Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	présent	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	présent	Angelo GENNAÏ présent
	Hervé DIEULEFES	absent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	présente	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	présent	J. Maurice MARTIN
	Fabrice FENOY	Procuration à De Oliveira	Marie De OLIVEIRA présente
Montpellier Méditerranée Métropole	René REVOL	absent	Gilbert PASTOR
	Laurent JAOUJ	absent	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	procuration à Mme Bruguières	K. PHOUTTHASANG
	Jean Pierre RICO	Procuration à Mr Barral	P. KRZYZANSKI
	Stéphanie JANIN	procuration à Mme Galabrun Boulbès	Pierre BONNAL Arnaud MOYNIER
	Jackie GALABRUN BOULBES	présente	
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	Brice BONNAFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE	présente	Michaël DELAFOSSE
	Véronique CALUEBA RIZZOLO	Procuration à Mr Pellet	Gabrielle HENRY
	Renaud CALVAT	procuration Mme Nurit	Cyril MEUNIER
	Dominique NURIT	présente	Jacques RIGAUD
	Yvon PELLET	présent	Claudine VASSAS MEJRI

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la Loi N° 84-53 susvisée,

Vu le décret du 9 octobre 2010,

Vu le budget du Symbo,

Vu l'évolution des missions du Symbo, le Président exprime le besoin du syndicat en matière de gestion technique et administrative.

Dans le cadre de la filière technique, le Président propose la création d'un poste d'ingénieur territorial à temps plein.

Le bureau a donné un avis favorable pour la création d'un poste d'ingénieur territorial à temps plein, au 1^{er} avril 2016.

Cette proposition est soumise au Comité Syndical.

Le Comité Syndical vote à l'unanimité la création d'un poste d'ingénieur territorial à temps plein, à compter du 1^{er} avril 2016.

Dans le cadre de la filière administrative, le Président propose la création d'un poste de rédacteur territorial 2^{ème} classe à temps plein.

Le Bureau a donné un avis favorable afin pour la création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe de la fonction publique territoriale à compter du 1^{er} janvier 2016, après avis de la CAP.

Cette proposition est soumise au Comité Syndical.

Le Comité Syndical vote à l'unanimité la suppression d'un poste de rédacteur et la création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe au 1^{er} janvier 2016.

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs du Syndicat Mixte du Bassin de l'Or à la date du 1^{ER} /01/2016 et du 1^{er} /04/2016.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :
Adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 01/01/2016 et du 01/04/2016.

Au 1^{er} /01/2016

CADRES D'EMPLOI ET GRADES	NOMBRE D'EMPLOIS ET DUREE
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>	
Ingénieur Principal	1 poste à temps complet
Ingénieur	1 poste à temps complet
Technicien Principal 1ère classe	2 postes à temps complet
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>	
Rédacteur Principal 2ème classe	1 poste à temps complet

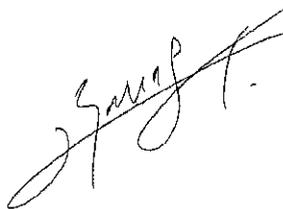
Au 1^{er} /04/2016

CADRES D'EMPLOI ET GRADES	NOMBRE D'EMPLOIS ET DUREE
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>	
Ingénieur Principal	1 poste à temps complet
Ingénieur	2 postes à temps complet
Technicien Principal 1ère classe	2 postes à temps complet
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>	
Rédacteur Principal 2ème classe	1 poste à temps complet

Le Comité Syndical autorise le Président à signer tout document relatif à cette délibération.

Fait et délibéré à Lunel, le 10 décembre 2015.

Pour extrait conforme



Le Président Claude BARRAL

SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR
130, chemin de Merles
34400 LUNEL